



**CENTRE DE RENCONTRES LE RADO-VERSOIX**

Chemin César-Courvoisier, 1

CH - 1290 Versoix

Tél : 022 755.47.11

Courriel : [cr.lerado@fase.ch](mailto:cr.lerado@fase.ch)

**Merci de noter que le présent contrat est en ligne sur le site web du Rado à titre d'exemple ! Vous pouvez contacter notre secrétariat afin de prendre rdv pour le compléter**

**CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX DU RADO**

**Entre :** désigné comme responsable (personne majeure)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone ..... Natel .....

**Et :** Le Centre de Rencontres le Rado-Versoix

**Date d'utilisation :** .....

❖ Frais de location : Frs : .....

❖ Type d'utilisation : .....

❖ Nombre de participants (maximum 30): .....

Le responsable a pris connaissance des **conditions de mise à disposition** (au verso) et s'engage à les faire respecter. En cas de non respect, il affirme en assumer la pleine responsabilité.

Le responsable paie **les frais de location** et verse la **caution** au plus tard, à la **remise des clefs**.

Le responsable prendra les dispositions nécessaires afin de ne pas gêner le voisinage.

Versoix, le ..... 20.....

Pour le Rado-Versoix

Le locataire responsable

La Ville de Versoix

## CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION

1. Les frais de location sont de Frs 100.- pour les résidents de la commune de Versoix et de Frs 200.- pour les résidents d'autres communes.
2. Le responsable se présentera au rendez-vous fixé avec l'animateur pour la remise des clés et pour faire un état des lieux.
3. **La caution demandée est de Frs 200.-** et sera entièrement encaissée en cas de non-respect d'une ou de plusieurs clauses ci-mentionnées.
4. En cas de perte des clés, le responsable s'engage à supporter la totalité des frais de changement de serrures.
5. Les locaux et le terrain alentour sont placés sous la responsabilité et le contrôle du signataire du présent contrat.
6. Les locaux sont non fumeurs.
7. **La consommation d'alcool est strictement interdite aux mineurs.**
8. Les locaux ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins lucratives.
9. Les locaux et le terrain devront être rendus propres.
10. Pour les locations le samedi:
  - de novembre à mars : les locaux sont disponibles dès 18h00 le samedi.
  - de avril à octobre : les locaux sont disponibles dès 8h00.
  - à 22h00, le son devra être diminué afin de ne pas déranger le voisinage.
  - à 1h00 du matin, les locaux devront être libérés de leurs occupants.
  - les rangements et le nettoyage devront être faits pour le dimanche à 12h00 au plus tard.
- Pour les locations le dimanche:
  - Les locations sont possibles en journée.
  - à 22h00, les locaux devront être libérés de leurs occupants et **entièrement nettoyés**.
11. Tout dégât constaté sera facturé.
12. Au moment de la fermeture, le responsable doit s'assurer que toutes les fenêtres et portes soient fermées et les lumières éteintes.
13. En cas de non observation des présentes conditions, les responsables du RADO se réservent le droit de ne plus mettre à disposition les locaux et d'exiger une indemnité au signataire.

### Téléphone

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter Monsieur Carlos Da Silva, membre du comité au 079/409.02.85

### Déchets

À déposer dans les points de récupération de la commune.

### Bouteilles vides en verre, pet, aluminium

À déposer dans les endroits spécifiques pour la récupération.